

RAPPORT DE JURY

Examen professionnalisé réservé pour l'accès à l'échelle de rémunération des PE pour les maîtres de l'enseignement privé Académie de Nantes session 2015

Eléments statistiques

109 candidats se sont présentés à l'épreuve orale.

La distribution des notes par quartile montre une grande dispersion :

Minimum	1,37
1er Quartile	8,37
2ème quartile - Médiane	11,6
3ème quartile	14,11
Maximum	19,40

61 candidats ont été déclarés admis, la barre d'admission se situant à 10,24.

4 ont été retenus sur la liste complémentaire.

65 candidats ont obtenu la moyenne.

L'étude des moyennes montre que la première partie de l'épreuve est mieux réussie que la seconde. Cette seconde partie est plus sélective, les écarts de notes y sont beaucoup plus importants (écart type important).

	1ère PARTIE	2ème PARTIE	TOTAL
MOYENNE GENERALE	6,17	5,10	11,27
ECART TYPE	1,97	2,25	6,14

Analyse de la prestation des candidats :

Le dossier :

Pour cette troisième session de l'examen professionnalisé, les candidats ont tenu compte des recommandations des deux précédents rapports de jury. La forme du dossier respecte le cadre défini par la réglementation. La première partie est systématiquement rédigée, l'expérience professionnelle est plus clairement mise en relation avec le référentiel de compétences du professeur des écoles. La présentation de la séquence pédagogique fait apparaître les apprentissages, les objectifs, les progressions, ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat a choisi de présenter.

Sur la forme, rares sont les dossiers ne présentant aucune erreur orthographique. Le jury a même été surpris de trouver quelques écrits difficilement compréhensibles tant les incorrections syntaxiques et orthographiques étaient nombreuses. La maîtrise de la langue française reste la première compétence attendue d'un enseignant. Certes le dossier n'est pas l'objet de l'évaluation, cependant le jury n'abordera pas l'entretien de la même façon lorsque le dossier du candidat révèle des carences importantes dans la maîtrise de la langue française.

Partie 1 (description du parcours professionnel) :

Cette première partie est très souvent organisée en trois points reprenant des compétences du référentiel de compétences du professeur des écoles. C'est bien à partir de ce référentiel que le candidat doit démontrer sa capacité à extraire de son expérience les compétences construites, à consolider, voire à construire. Le parcours de formation est parfois décrit, c'est essentiel pour apprécier la capacité du candidat à être acteur de sa formation.

Partie 2 (analyse d'une réalisation pédagogique significative)

Si tous les candidats répondent bien à la commande, en revanche les réalisations pédagogiques présentées sont de qualité inégale.

Certains thèmes abordés correspondent aux domaines attribués, par tradition, aux décharges de direction ou aux compléments de service, à savoir : le vocabulaire, la géométrie, la rédaction, la conjugaison. L'isolement de ces domaines ou sous-domaines disciplinaires conduit à l'oubli du sens des apprentissages et de leur relative transversalité.

Par ailleurs, d'étranges similitudes entre certains dossiers ont conduit les commissions à s'assurer par un questionnement précis de l'authenticité de la réalisation présentée.

Les annexes jouent un rôle dans la perception que le jury se fait du candidat, elles doivent être sélectionnées dans un but précis. Est-il utile de mettre en annexe la simple photocopie d'un fichier d'élève ? Certains documents contenaient des erreurs didactiques manifestes ou présentaient des travaux d'élèves peu soignés et non-corrigés. En revanche, une production d'élève peut venir illustrer une démarche pédagogique originale et fructueuse. Les meilleurs dossiers présentaient des annexes soignées où photographies, travaux d'élèves et documents du maître venaient en référence aux différents points présentés dans le dossier.

Première partie : Présentation du dossier RAEP

Les écarts de notes attribuées par le jury rendent compte d'une grande hétérogénéité des prestations.

Exposé :

Lors des dix premières minutes, le candidat a toutes les cartes en main pour présenter son dossier RAEP. Cette présentation doit faire apparaître de façon équilibrée les deux parties du dossier. Quelques candidats négligent encore l'une ou l'autre de ces deux parties, voire l'évident complètement ce qui leur est préjudiciable.

Globalement, la gestion des dix minutes est plutôt bien maîtrisée. Certains ont parfois tendance à « réciter » une présentation apprise par cœur, d'autres restent dans la stricte répétition du dossier. Voilà deux écueils à éviter. Enfin, certaines expressions, récurrentes dans les dossiers et reprises dans l'exposé, mériteraient d'être utilisées avec discernement.

Par exemple :

- *maîtriser de nombreux gestes professionnels* va impliquer de les définir pour pouvoir répondre aux questions du jury,
- *mettre les élèves en projet*, va supposer de préciser de quel projet on parle : celui du maître, celui de l'élève ou celui de la classe, et de clairement situer les choix pédagogiques que suppose cette expression.

Les bons candidats mettent en valeur une analyse critique de leur séquence en s'exprimant avec justesse et sincérité.

L'entretien :

Les principaux écarts relevés par les commissions tiennent essentiellement à :

- la connaissance des programmes et du socle commun,
- à la culture didactique du candidat
- à la sincérité du propos.

L'entretien vise à *approfondir les éléments contenus dans le dossier*, il est alors normal que les examinateurs :

- s'assurent que l'expérience présentée a effectivement été mise en œuvre par le candidat lui-même,
- interrogent sur la façon dont le candidat perçoit les enjeux de son action au regard des attentes de l'institution,
- évaluent le positionnement éthique du candidat.

Cela suppose que le candidat ait une connaissance élargie des programmes afin de pouvoir faire des liens entre les disciplines ou les domaines de l'école maternelle, d'une part, et les différents cycles, d'autre part. Par exemple, une séquence d'apprentissage sur la recherche de mots dans le dictionnaire peut induire un questionnement sur les enjeux de l'enseignement du vocabulaire, sur la culture numérique à l'école, sur l'importance du langage à l'école maternelle. Certains candidats ont ainsi été surpris par des questions qui visaient une *mise en perspective*. Le jury a pu également aborder des thématiques telles que : le travail d'équipe, l'évaluation, les dispositifs d'aide aux élèves en difficulté, l'inclusion des élèves en situation de handicap, l'accueil des élèves de moins de trois ans, afin d'apprécier la façon dont le candidat s'approprie l'actualité en lien avec les questions d'éducation.

Deuxième partie : Réponse à la question posée par le jury

Exposé

La qualité de l'exposé dépend de la compréhension de la question et de la problématique qu'elle sous-tend.

En général les exposés étaient plutôt bien organisés. En revanche ils révèlent, trop souvent, des lacunes didactiques et pédagogiques. Beaucoup de candidats se trouvent dans l'incapacité de s'appuyer sur des concepts de base tels que « apprentissage », « compétence », « fonction », « évaluation », « validation », « obstacle », « besoin ».

Les candidats qui ont réussi s'étaient sérieusement préparés à cette partie de l'épreuve. Ils ont mis à profit les 30' de préparation pour analyser la question posée (chaque mot a son importance), la situer dans le cadre des programmes ou du socle commun de compétences, de connaissances et de culture.

Une méthodologie efficace leur a permis de construire un plan, annoncé en introduction, de structurer leur propos en deux ou trois parties et de conclure. Cet exercice, qui ne s'improvise pas, avait été préparé par les meilleurs candidats. A contrario, le manque de préparation ou des connaissances insuffisantes ont pu conduire à des exposés brefs, parfois très éloignés de la question posée.

L'entretien

Il doit permettre d'apprécier les compétences (*pédagogiques, disciplinaires, didactiques, évaluatives, etc.*) pour la réussite de tous les élèves.

Il s'inscrit donc dans une progressivité de l'épreuve qui part de l'expérience du candidat pour appréhender son aptitude à maîtriser les compétences attendues.

Les prestations sont très contrastées.

La qualité de l'entretien est liée aux connaissances du candidat d'une part et à sa capacité à analyser sa pratique d'autre part.

Sur le premier point, les programmes d'enseignement et le socle commun sont encore insuffisamment maîtrisés. Le professeur des écoles est appelé à enseigner dans les trois cycles. Il est donc normal que les questions posées visent à évaluer sa capacité à se projeter dans des contextes d'enseignement qu'il n'a pas encore expérimentés.

Sur le deuxième point, le jury a parfois le sentiment que le candidat aborde l'entretien comme si chaque question posée appelait une réponse unique. Pourtant les commissions posent des questions ouvertes permettant une problématisation. Le métier d'enseignant est un métier de conception supposant de faire des choix qu'il s'agit alors de justifier. Il n'est donc pas tant question de rechercher la « réponse idéale » que d'engager une dynamique de réflexion à partir de la question posée pour pouvoir démontrer des compétences professionnelles mobilisables quelle que soit la situation d'exercice. Trop de candidats veulent répondre du tac au tac aux questions du jury et s'empêchent ainsi de progresser en s'appuyant sur les questions posées.

Recommandations aux candidats

Cette troisième session de l'examen professionnalisé offre une possibilité d'accès à la titularisation pour un nombre important de candidats. Pour autant, une préparation rigoureuse est nécessaire pour réussir.

L'enjeu reste le même : démontrer que l'expérience professionnelle acquise a permis de construire les compétences du référentiel de professeurs des écoles.

Il est donc attendu des candidats qu'ils maîtrisent :

- Les programmes d'enseignement (préambules, domaines disciplinaires, repères de progressivité, circulaire de recommandation pour la mise en œuvre des programmes)
- Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture,
- Le référentiel de compétences du professeur des écoles.

Préparation du dossier :

La constitution même du dossier RAEP fait partie de l'épreuve et demande un travail important. C'est l'occasion de faire le point sur son parcours professionnel et d'en identifier les étapes importantes : formations suivies, missions confiées, situations d'enseignement rencontrées.

Les deux précédents rapports de jury ont été lus par les candidats qui en ont tenu compte. Pour autant, deux recommandations demeurent :

- Sur la forme, il est essentiel de relire et de faire relire son dossier pour s'assurer que l'orthographe est correcte et que le propos est bien compréhensible pour des lecteurs ignorant l'expérience décrite.
- Sur le fond, il s'agit bien de sortir de l'anecdotique pour aller vers l'expression de compétences professionnelles.

Le choix de la séquence est déterminant. Il appartient au candidat de montrer le meilleur de ce qu'il sait faire. Il ne s'agit pas de viser l'originalité, mais bien de mettre en valeur un domaine dans lequel des compétences ont été solidement construites. C'est à partir de cette séquence que l'épreuve va se construire. Elle doit être pensée comme un point de départ pour la réflexion, une occasion de problématisation. Proposer une séquence de grammaire en CE1 sur le passé, le présent et le futur, va supposer d'en repérer les enjeux : à quoi sert l'enseignement de la grammaire, son lien avec la rédaction, sa relation avec le concept de temps. Sur le plan didactique, les notions abordées doivent être maîtrisées. Un dossier sur les solides au cycle 2, va supposer de définir très clairement ce qu'est un solide d'un point de vue mathématique. Une séquence sur l'adjectif qualificatif au CE1 implique de connaître les composantes d'un groupe nominal et les différentes possibilités de son extension.

Les commissions sont parfois surprises de voir que les candidats n'ont pas anticipé les possibilités d'ouverture qu'offrait leur dossier.

Il est également étonnant de voir des candidats proposer une expérience ancienne, comme si depuis deux ou trois ans ils n'avaient pas eu l'occasion de conduire un travail méritant d'être présenté dans un dossier de RAEP.

Enfin, certains thèmes récurrents : la digestion, le verbe au CE1, l'apprentissage de l'utilisation du dictionnaire, interrogant, surtout lorsque les dossiers présentent des similitudes troublantes. Le jury rappelle que la première qualité d'un dossier RAEP est sa sincérité.

L'épreuve orale

La première partie

Les dix premières minutes (présentation du dossier RAEP) doivent être soigneusement préparées en amont de l'épreuve. Cette entrée dans l'épreuve est déterminante et relève de la seule responsabilité du candidat. Cette année encore, il est nécessaire de rappeler qu'il convient :

- d'éviter le risque de redondance avec le dossier (préalablement lu par tous les membres de la commission)
- de consacrer un temps de présentation équilibré aux deux parties du dossier.

L'exposé oral doit permettre de mettre en évidence des éléments clés :

- Sur la première partie il s'agira des points forts du parcours professionnel, des démarches de formation engagées.
- Sur la deuxième partie, le jury attend du candidat qu'il sache mettre en valeur les enjeux d'apprentissages, les obstacles anticipés et les stratégies mobilisées pour atteindre les objectifs.

L'entretien qui suit cette première partie vise à approfondir certains points évoqués dans le dossier. Il est alors important de bien prendre en compte les questions posées. Certaines visent très directement à apprécier l'authenticité de la séquence proposée. Des réponses précises sont alors attendues, encore plus lorsque l'expérience présentée remonte à plusieurs années.

Le jury attend des candidats de solides connaissances dans le domaine qu'ils ont choisi pour leur dossier. Il s'agit bien de saisir les enjeux des séquences proposées et pour cela de mobiliser ses connaissances didactiques et pédagogiques.

D'une façon générale, la connaissance du système éducatif, la déontologie et l'éthique professionnelles mériteraient d'être mieux maîtrisées par les candidats.

La deuxième partie

Le candidat prend connaissance d'une question posée par le jury et dispose de 30' pour construire un exposé. La question prend toujours appui sur le dossier présenté par le candidat. Chaque mot est important et mérite d'être lu avec attention pour être bien compris. La problématique va se construire dans la relation entre l'expérience proposée par le candidat et la question posée par le jury. Préparer un dossier RAEP suppose d'envisager toutes les possibilités de questionnement que peut induire l'expérience présentée. Pour autant, il peut arriver que la question surprenne. Le jury a pour objectif de permettre au candidat de montrer sa capacité à transférer les acquis de son expérience dans un autre contexte.

Cet exercice est complexe et nécessite de s'y préparer à partir des points suivants :

- Repérer les relations entre la question posée et le dossier, les problématiser,
- Structurer l'exposé : annoncer la problématique et un plan en deux ou trois parties, prévoir une conclusion,
- Organiser et gérer son temps pendant la préparation et pendant l'exposé.

Certaines compétences professionnelles sont aujourd'hui incontournables et ont fait l'objet de nombreuses questions : la culture numérique, l'enseignement d'une langue vivante,

l'histoire des arts, l'évaluation des élèves, la gestion de l'hétérogénéité des élèves. La préparation du concours va donc supposer curiosité et accès à une information de qualité. Il est attendu que l'exposé s'appuie sur des connaissances, des compétences mais aussi qu'il fasse état de pratiques récentes, concrètes pour éviter les généralités et les approximations.

Au cours de l'entretien qui suit, il est recommandé que le candidat soit actif. C'est-à-dire qu'il sache écouter les questions des membres du jury et prenne le temps de la réflexion pour répondre utilement. Un entretien dynamique où le candidat tire profit des questions posées pour faire progresser la réflexion qu'il a engagée dans son exposé est un gage de réussite. La titularisation va supposer que le nouveau professeur des écoles stagiaire poursuive sa formation. L'entretien doit permettre d'apprécier cette capacité d'un professionnel à se doter d'outils théoriques pour avoir une approche réflexive de sa pratique. Il est alors normal que des questions visent à mesurer la culture professionnelle du candidat. Un auteur, une référence bibliographique ou sitographique cités dans le dossier peuvent constituer des points de départ d'un questionnement. Quelques lectures bien maîtrisées valent mieux que pléthore de références sans relation explicite avec l'expérience présentée. La préparation d'un dossier RAEP doit être l'occasion de faire un point sur la maîtrise de cette culture professionnelle afin de remobiliser les connaissances construites dans un parcours de formation antérieur et d'identifier les besoins prioritaires de formation. Enfin, une bonne maîtrise des questions qui se posent aujourd'hui dans le système éducatif est un incontournable : le nouveau cycle de consolidation, le conseil école/collège, les nouveaux programmes (en particulier ceux qui ont fait l'objet d'une consultation), le redoublement, la prévention de l'illettrisme, l'inclusion des élèves en situation de handicap, la place des parents, le climat scolaire.

Les candidats qui ont réussi brillamment cette épreuve ont démontré leur capacité à se saisir des questions posées pour faire état d'une réflexion active, pertinente et en phase avec les questions vives du système éducatif.

EXAMEN PROFESSIONNALISÉ RÉSERVÉ PROFESSEUR DES ECOLES
Critères d'évaluation de l'épreuve orale d'admission

1ère partie de l'épreuve (exposé + entretien) :

- présentation et maîtrise de la langue ;
- structuration et organisation de la présentation du dossier ;
- analyse des acquis de l'expérience ;
- qualité et pertinence de l'expérience professionnelle plus particulièrement développée ;
- connaissance du système éducatif dans son ensemble et éthique professionnelle.

2ème partie de l'épreuve :

- clarté et construction de l'exposé ;
- identification de la problématique induite par la question ;
- pertinence de l'exploitation proposée et qualité de la réflexion pédagogique et de l'argumentation ;
- capacité à tirer profit des questions du jury et à les mettre en perspective.